

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE**



---

## **DÉLIBÉRATION N°2023-093 - PROPOSITION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION D'UN SITE DE LANDES HUMIDES**

---

Le 5 juillet 2023, à dix-huit heures trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 29 juin 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	21
Excusés	12

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD - Mme Hélène MAVÉRAUD  
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Arnel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT  
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI  
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Souad TERRASSIN - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL

**Excusés :**

M. Stéphane POILVÉ (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLOT)  
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)  
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)  
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)  
M. André THIBAUDEAU (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)

**Secrétaire de séance :**

Mme Sabrina DUVAL

**Rapporteur :**

Mme Hélène MAVÉRAUD, 5<sup>ème</sup> Adjointe déléguée à la Transition énergétique et environnementale

Les landes sont des habitats naturels extrêmement rares en Loire-Atlantique. Fragmentées, et dégradées suite à la déprise agricole, il n'en reste qu'une poignée répartie sur quelques communes.

Dans le cadre des Atlas de la Biodiversité Communale, menés par le Parc naturel régional de Brière, sur la commune de Pont-Château entre 2019 et 2020, plusieurs zones de landes ont été identifiées et cartographiées.

Un de ces sites remarquables, une lande humide Atlantique tempérée d'environ 1 hectare, située à l'extrême ouest de la commune (à proximité du lieu-dit les Métairies), est en état actuel d'enfrichement et de boisement avancé. Une restauration de cette dernière permettrait de retrouver un état initial à forte valeur écologique.

La Commune, qui a engagé une procédure afin de devenir propriétaire de ce bien actuellement sans maître, souhaite restaurer ce site remarquable via des travaux de génie écologique (défrichage, ouverture du boisement sur sa partie nord) et faire de cette action une des premières réalisations concrètes de sa politique de reconquête de la biodiversité suite à son Atlas de la Biodiversité Communale.

Ce projet permettrait la gestion conservatoire de 1 400 m<sup>2</sup> de lande actuellement vieillissante et ainsi l'amélioration de son état écologique. 6 700 m<sup>2</sup> de lande seraient par ailleurs reconquis afin de retrouver l'étendue initiale de l'habitat.

Le principal objectif de ce projet est la restauration et la préservation d'une lande à fort caractère patrimonial. Par ailleurs, une valorisation du projet, à travers un cheminement pédagogique sur site (sentier en sous-bois en partie sud de parcelle, avec débouchée sur la lande), des animations à destination des écoles et du grand public, viendra compléter l'objectif initial de restauration d'habitat à forte valeur patrimoniale.

A ce stade, le montant prévisionnel des aménagements est estimé à 60 000€ HT. Il est précisé que ces derniers pourraient être financés en totalité grâce à des partenariats publics et privés.

Pour mener à bien ce projet, la Commune souhaite s'appuyer sur l'ingénierie du Parc naturel régional de Brière en lui confiant la maîtrise d'ouvrage.

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le projet de restauration de l'espace de lande humide situé sur la parcelle XA 117 (lieu-dit Les Métairies), à Pont-Château, et d'autoriser la Commune à le mettre en œuvre dès lors qu'elle sera propriétaire de ladite parcelle.
- > De confier au Parc naturel régional de Brière la maîtrise d'ouvrage pour la restauration de l'espace de lande humide situé sur la parcelle XA 117 (lieu-dit Les Métairies), à Pont-Château.
- > D'autoriser Mme le Maire à signer et définir les termes de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage afférente.
- > D'Autoriser le Parc naturel régional de Brière à solliciter des subventions auprès des organismes susceptibles d'apporter leur soutien financier dans le cadre de la restauration de l'espace de lande humide situé sur la parcelle XA 117 (lieu-dit Les Métairies), à Pont-Château.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 6 juillet 2023

Le secrétaire de séance,  
Sabrina DUVAL



Le Maire,  
Danielle CORNET



*Annexes : Plan de situation – plan cadastral*

Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : .....6/07/2023.....
- De la publication ou notification le : .....6/07/2023.....

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*